

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 14 octobre 2022



Etaient présents :

(par ordre alphabétique)

BRUCHET Caroline
*Maître de Port
Marina Boulogne-sur-Mer*

ETIENNE Jean-Claude,
*Communauté d'agglomération du Boulonnais
Président de séance et Vice-Président CAB en charge de la Plaisance*

GERME Yann,
*Lieutenant de Police
Commissariat de Police de Boulogne-sur-Mer*

GOUBET Stéphane,
*Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral - Responsable
de service adjoint*

PIRAUX Emilie,
*Directrice
Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale*

THOREL Maxime,
*Responsable plaisance
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

WOLFF Julia,
*Lieutenant de police
Commissariat de Boulogne-sur-mer*

Pour les plaisanciers :

ARBLAY Paul	GAMBART Pascal	PELLICHERO Luigi
BRICHE Frédéric	GERST Vanessa	PELLICHERO Dominique
ROGER Antoine	GRAUX Pierre	PODEVIN Fabrice
CHARTAUX Olivier	JAECQUES Jacky	SENLECQUE Pierre
CHASSIN Patrice	LAIDEZ Jean-Louis	TALLEUX Christèle
CHEVALIER Michel	LEBAS Claude	TRAXEL Julien
COLPIER Laurent	LEJEUNE Alain	VACHEY Arnaud
DAGBERT Patrice	LESAFFRE Christian	VIANDIER Bernard
DUVAL Louis Marie	LOZINGUEZ Jean-Luc	
FAUQUET Luc	PEIGNE Stéphane	

Etaient excusés :

(Par ordre alphabétique)

COPPIN Olivier

*Directeur de l'Action Economique Portuaire et Touristique
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

CUVILLIER Frédéric

*Ancien Ministre, Président de la CAB
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

MOREL Julien,

Commissariat de Police – Capitaine de Police

VENNIN Jean-Philippe

*Directeur Général des Services
Communauté d'agglomération du Boulonnais*

Pour les plaisanciers :

BAHEUX Jean-Pierre

BOULINGUEZ Gérard

CARLU Gilles

CARON Didier

CAZAUX Dominique

CLOAREC Jean-Marie

DHAISNE Sylvain

GIRSCHIG Henri

IZYDORCZYCK Bernard

LESTIENNE Tony

PENTIER Joel

RICHART Alain

VLUYS Roger

ORDRE DU JOUR :

- Actualités du port
- Evolution du règlement d'Exploitation du port de plaisance
- Tarifs 2023
- Questions diverses

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux plaisanciers présents. Il excuse l'absence de Frédéric CUVILLIER.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jean-Claude ETIENNE informe les plaisanciers que la préparation de l'année 2023 est fortement impactée par l'inflation des coûts de l'énergie. Il précise qu'il est important d'étudier toutes les pistes qui permettront d'absorber ces augmentations. Cela nécessitera des efforts de toutes les parties, mais il précise qu'à ce jour rien n'est arrêté.


1. ACTUALITE





Jean-Claude ETIENNE passe la parole à Caroline BRUCHET qui présente le bilan de la saison estivale 2022 à l'appui du diaporama joint en annexe. Elle souligne la persistance d'un trop grand nombre de déchets mal triés et surtout non éliminables ce qui impacte le budget d'exploitation de la Marina.

Maxime THOREL revient sur le travail collectif qui a été mené face aux problématiques de la gestion des crues de la Liane. Il rappelle les quatre niveaux de crues symbolisés par un code couleur passant du vert « pas de risque » au rouge « risque de crues majeures ».


→ **RAPPEL : PROCEDURE D'URGENCE AVANT-PORT**

- Hors période de crue → la gestion de l'équipement est automatique (des capteurs mesurent le niveau de la Liane et de la mer dans l'avant-port)
- Station d'alerte de crue de la DREAL située à Wirwignes
- En cas de crue → Une alerte est lancée par la Région → La gestion de l'équipement passe en mode manuel



 Rouge Risque de crue majeure	 Orange Risque de crue génératrice de débordements importants
 Jaune Risque de crue génératrice de débordements	 Vert Pas de signification particulière requise

En cas d'alerte orange ou rouge, le départ des visiteurs peut être envisagé. Les plaisanciers sont, dès leur arrivée, informés de la procédure d'urgence par distribution de flyers similaires à celui présenté ci-après.



INFORMATION PLAISANCIER

Merci d'avoir choisi la Marina de Boulogne-sur-Mer pour votre escale !

Le site de l'avant-port est situé en aval du barrage Marguet, qui permet de réguler le niveau du fleuve « La Liane ».



En cas d'évènement météo défavorable, pouvant entraîner une issue du fleuve et donc une ouverture du barrage, nous sommes dans l'obligation d'appliquer une procédure de sécurité visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Aussi, dans certains cas rares, nous serons dans l'obligation :

- de vous demander de déplacer votre bateau vers un appontement sécurisé, tout en stationnant à proximité du barrage.
- de vous demander de quitter le port de plaisance pour reprendre la mer.
- d'interdire l'accès aux installations à flot et aux bateaux.
- de fermer temporairement le port de plaisance.

L'équipe du port se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Très bon séjour ! Emilie Piroux
Directrice



Boulogne Marina est un équipement de la ERIE, géré par l'Office de Tourisme Intercommunal de Boulogne Côte d'Opale

Les plaisanciers reviennent sur l'incident de janvier 2022 et souhaiteraient obtenir des précisions sur les responsabilités de chacun.

Ils soulignent avoir constaté une amélioration de la gestion des crues au vue des pluies plus importantes qui sont tombées sur le territoire et de l'absence de conséquences sur le port de plaisance.

Par ailleurs, ils déplorent que les plaisanciers soient impactés par les mesures de démontage de pontons et souhaiteraient qu'un demi-ponton puisse être remis à flot afin de permettre l'amarrage de bateaux. Ils soulignent la baisse de la qualité des services, car cela impacte la capacité de l'avant-port ainsi que la possibilité de navigation, notamment en cette période de travaux sur l'écluse Sanson. Par ailleurs, les plaisanciers rappellent que le port de Boulogne-sur-Mer est classé « Port Refuge » au niveau national, ce qui implique des obligations vis-à-vis des capacités d'accueil.

Jean-Claude ETIENNE demande que soit étudiée la possibilité de remettre à flot un demi-ponton pour cet hiver afin de maintenir une capacité d'accueil.

Pierre GRAUX évoque les chiffres de la pluviométrie relevés durant le mois de septembre et affirme qu'en se basant sur ceux-ci le Conseil Régional semble être responsable de l'incident du mois de janvier dernier. Stéphane GOUBET précise qu'un courrier a été envoyé à Pierre GRAUX reprenant l'état des investigations à ce jour. Il rappelle qu'il ne faut pas se contenter de lire de simples chiffres relatifs à la pluviométrie car de nombreux paramètres entrent en compte notamment les indices de marées.

PROPRETE DU PORT

Pierre GRAUX déplore la mauvaise gestion des déchets, et demande l'installation de bacs à marées.

Stéphane GOUBET rappelle qu'il n'est pas possible de mobiliser une équipe 24 heures / 24. Par ailleurs, les sacs de détritrus retrouvés dans le port ne sont pas identifiables.

Vanessa GERST, nouvellement arrivée dans le port de Boulogne-sur-Mer, précise avoir été choquée par l'état de saleté du bassin Napoléon. Maxime THOREL informe qu'une réunion entre les services de la CAB, la SEPD, et le Conseil Régional Hauts de France sera programmée afin de travailler sur la gestion des déchets. Il précise que la problématique des déchets retrouvés dans le bassin fait suite à la chute d'une benne dans le bassin et relève donc d'un incident exceptionnel.

Vanessa GERST demande qu'un retour soit fait aux plaisanciers après la réunion afin qu'ils soient parfaitement informés des mesures qui seront prises.

SUITE DU SINISTRE DU 9 JANVIER 2022

Jean-Claude ETIENNE revient sur le sinistre de janvier, il informe les plaisanciers qu'il a rencontré M. LEPRETRE. Il précise avoir interpellé la SEPD afin de voir s'il est possible de faire un geste. Pierre GRAUX demande des précisions sur les résultats de la commission d'enquête lancée à l'initiative de Frédéric CUVILLIER et estime que les assurances se sont trop vite désengagées dans cette procédure.

Antoine ROGER souligne la nécessité de trouver une solution avant la remise à l'eau des pontons. Il évoque son inquiétude vis-à-vis de l'espace entre les caissons de flottabilité et la présence de très nombreux coquillages sous ses pontons. Il souhaite qu'une réunion soit programmée afin de trouver une solution qui permettrait d'éviter de futurs incidents. Il déplore que le port de Boulogne-sur-Mer perde « ses lettres de noblesse ».

Vanessa GERST souligne l'impact des travaux de l'écluse sur les possibilités de navigation et précise que cela doit être pris en compte pour la négociation des tarifs.

Jean-Claude ETIENNE s'engage à chercher une solution pour remettre des pontons dits d'attente, notamment pendant l'hiver et la période de travaux. Maxime THOREL précise qu'il ne faut pas oublier que la responsabilité des élus est engagée, que ces derniers sont tenus par convention et ont des obligations à respecter dont l'obligation de démonter les pontons pour la période hivernale. Par ailleurs, il précise que l'installation d'un demi-ponton nécessite la fabrication d'une nouvelle pièce de fixation.

Les plaisanciers souhaitent que la communication à leur intention soit améliorée.


Stéphane GOUBET précise qu'il est difficilement concevable de laisser les catways en place, et interroge les plaisanciers afin de savoir quelle serait leur position si un nouvel incident devait se reproduire.

TRAVAUX EN COURS

Concernant les travaux, Maxime THOREL précise que la station-carburant devrait être installée durant le 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, un devis pour l'installation d'un nouveau palan a été demandé. De nouveaux échanges concernant l'emplacement choisis et la nature des carburants sont lancés. Maxime THOREL rappelle que ce point a déjà fait l'objet de nombreux débats lors des précédentes réunions du CLUPP et que la solution qui sera mise en œuvre correspond à ce qui a été acté.

MISE A JOUR DU REGLEMENT D'EXPLOITATION DU PORT


Maxime THOREL présente les modifications du règlement d'exploitation :





CLUPP 14 oct 2022
Evolution du règlement d'exploitation

→ Principales remarques :

- Déclaration bateau à usage « d'habitation » - *à maintenir (si situation d'urgence)*
- Responsabilité des loueurs « airbnb »
- Information des usagers sur événements exceptionnels et sur les plannings
- Information réciproque des usagers et de l'exploitant concernant les dégradations
- Ponton d'attente à l'écluse Sanson : *attente possible à l'avant-port*
- Responsabilité de port en cas d'infraction : *on ne peut engager plus la responsabilité, l'abonnement vaut pour une prestation de stationnement, pas pour une prestation de gardiennage*
- Liste d'attente : *il n'est pas possible de la rendre publique (RGPD)*
- Délai de récupération de l'emplacement en cas de retour au port : *24h*
- Modification déjà évoquées : *Eau Potable et Installation de la vidéoprotection*







Vanessa GERST précise qu'elle vit sur son bateau, elle demande à ce que l'information puisse circuler pour ne pas devoir faire face à l'imprévu.

Luigi PELLICHERIO demande qu'un point d'eau au niveau des sanitaires puisse être maintenu durant l'hiver.

Pierre GRAUX remercie Maxime THOREL pour le travail réalisé en collaboration des associations pour la mise à jour du règlement. Il déplore le rôle minimal de la CAB pour les prestations de gardiennage et souhaiterait que les points suivants soient stipulés dans le règlement : crues de la Liane, Tempêtes, pollution. Il demande que l'article 15 soit renommé comme suit « vidéo et sécurité du port », concernant l'article 19 « responsabilités des assurances », il souligne qu'il eut été intéressant de pouvoir inquiéter la CAB et le Conseil Régional en cas d'absence de prévention. Concernant l'article 23 il s'étonne que le code de la route puisse s'appliquer s'agissant d'une voie privée. Enfin et concernant l'article 38, le délai de libération des places doit être de 24h00.

Laurent COLPIER aimerait savoir si les travaux de mutation de l'Eperon auront un impact sur le parking. Jean-Claude ETIENNE répond par la négative. Pierre GRAUX le déplore, à l'appui des 80 places supplémentaires qui ont été créées dans le bassin. Jean-Claude ETIENNE rappelle que le parking multimodal situé à proximité du port de plaisance offre la possibilité de se stationner gratuitement. Maxime THOREL rappelle que le parking du Club House est vidéosurveillé.

Pierre GRAUX regrette que la pose du portillon évoqué dans le grillage pour permettre de traverser l'Eperon n'ai pas été réalisée, ce qui n'est pas pratique puisque cela oblige les usagers à faire le tour des infrastructures pour utiliser les sanitaires. Vanessa GERST demande un accès à l'eau pendant l'hiver, Maxime THOREL confirme que les sanitaires sont chauffés et donc hors gel. Vanessa GERST souligne qu'il suffit de fermer la porte pour garder la chaleur et réaliser des économies ce qui n'est pas fait. Elle demande qu'un sèche-cheveux et un sèche mains puissent être installés dans les sanitaires du bassin Napoléon.

Frédéric BRICHE signale que l'électro-aimant de la porte du bassin de Frédéric Sauvage n'est pas assez puissant pour éviter la réouverture de la porte, et demande s'il serait possible d'installer un système de badge en sortie de parking. Maxime THOREL répond que cela doit se vérifier car il ne faut pas occulter les normes de sécurité.

Antoine ROGER souhaite parler des problématiques liées aux déjections des goélands notamment à l'avant-port. Il évoque les problèmes de sécurité notamment en cas de pluie car les pontons deviennent extrêmement glissants. Caroline BRUCHET informe les plaisanciers que des mesures d'effarouchement sont à l'étude car, à ce jour, rien ne s'est avéré efficace.

Est évoquée la périodicité de l'entretien des sanitaires, avec des propositions pour un entretien plus ciblé sur les périodes estivales et de week-ends. Toutefois, il ressort que l'hygiène ne peut pas être une piste exploitée pour réaliser des économies. Maxime THOREL évoque le budget contraint, Vanessa GERST rappelle l'importance des règles d'hygiène surtout en hiver.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que le port est un espace énergivore, les prévisions les plus optimistes font état d'une multiplication par trois des coûts pour l'année 2023. Une hausse des tarifs de l'ordre de 8 % pourrait être envisagée. Il souligne les différences d'installation entre les deux bassins. En effet le bassin Napoléon dispose de compteurs permettant un contrôle de la consommation et donc un paiement au plus juste. Le bassin Frédéric Sauvage est quant à lui facturé aux forfaits. L'objectif étant de trouver des pistes d'économies pour éviter une trop forte augmentation et faire baisser les factures d'énergie qui pourraient atteindre 220 000 €uros. Jean-Claude ETIENNE confirme que la volonté de Frédéric CUVILLIER n'est pas d'augmenter sans avoir exploré les solutions alternatives.

Pierre GRAUX fait remarquer qu'il serait intéressant que le bassin Frédéric Sauvage puisse disposer de compteurs comme cela est le cas pour le bassin Napoléon.

Jean-Claude ETIENNE évoque par exemple la piste des réductions de chauffage durant la nuit, Maxime THOREL étudie les gros postes de dépenses afin d'en déduire des pistes d'économies (possibilité de mettre en place des plages durant laquelle l'intensité électrique serait baissée par exemple).

Patrice DAGBERT constate qu'il est question d'augmentation de tarifs alors que les services portuaires ne s'améliorent pas. Vanessa GERST souhaite obtenir des informations sur les différents postes de dépenses, ce que comprend l'abonnement. Elle s'interroge sur la bonne élaboration du budget et souligne qu'il est important que le port soit tourné vers la mer. En l'état elle souligne que ce qui a été évoqué depuis le début de la réunion ne lui donne pas envie de rester dans le port de Boulogne-sur-Mer.

Concernant la sécurité du port de plaisance, Yann GERME confirme que la visualisation des images de vidéosurveillance ne peut se faire que sur réquisition judiciaire. Il s'agit là d'une procédure très encadrée, s'il n'y a pas de plainte il n'y aura rien de possible.

Jacky JAECQUES rappelle que la CAB s'était engagée à ne pas augmenter ses tarifs. Jean-Claude ETIENNE rappelle que la crise est venue fortement impacter le quotidien de tous et que « la vie n'est plus la même pour personne ». Il précise que le choix devra se faire entre une augmentation ou une baisse des services. Il est impératif d'éviter les catastrophes humaines, et rappelle à tous que les collectivités n'ont pas la chance de bénéficier d'un bouclier tarifaire.

Jean-Claude ETIENNE estime qu'il n'y a pas de problème au bassin Napoléon ou la refacturation est conforme aux consommations. Frédéric BRICHE pense qu'il serait vu d'un bon œil que des compteurs soient installés au bassin Frédéric Sauvage, il propose qu'en attendant les pontons soient réorganisés et qu'un ponton accueille les bateaux qui chauffent de manière à ne pas faire payer tout le monde. Il craint que le départ possible de tous ceux qui vont subir l'augmentation. Jean-Claude ETIENNE rappelle que Frédéric CUVILLIER n'est pas partisan d'une augmentation de 8 %.

Stéphane GOUBET précise que le CLUPP de Calais a émis un avis favorable pour une augmentation de 6 % de ses tarifs.

Vanessa GERST souhaite connaître le pouvoir d'investissement de la ville dans le port de Boulogne-sur-Mer compte tenu du budget alloué à la salle de spectacle.

Jean-Claude ETIENNE évoque l'appel à projets lancé par l'Etat pour le développement de la plaisance et confirme que la CAB y répondra car il est intéressant d'obtenir le maximum de subventions possibles. Il précise que les consignes budgétaires sont de réaliser environ 15 % d'économie pour espérer absorber les augmentations.

Vanessa GERST émet les hypothèses qui permettraient de réaliser des économies : l'installation de panneaux solaires sur l'Espadon Club, la pose de petites éoliennes, la limitation des temps de douche la pose de thermostat sur les douches, par exemple. Enfin elle demande s'il est possible d'envisager une gestion des consommations à partir des bornes (puisqu'avoir un visu en direct permettrait d'adapter sa consommation).

CONCERNANT L'ENTRETIEN DE L'ECLUSE SANSON – BASSIN NAPOLEON

Stéphane GOUBET présente les travaux qui s'étaleront jusqu'en mars 2023, la base de vie sera implantée au niveau de la grue de l'Espadon. Il présente les travaux de génie civil qui seront réalisés au niveau de l'écluse. Il s'agit de travaux de jointement et de colmatage de fissures. Le calendrier prévisionnel est projeté : une période de consignation complète est prévue du 8 au 12 novembre, ainsi qu'en mars prochain (aux alentours du 27 mars). Stéphane GOUBET précise que les portes peuvent être manœuvrées manuellement en cas de besoin. Il précise toutefois que la manœuvre manuelle est plus longue, aussi elle impose des marges de sécurité. Les travaux représentent un coût de 2 335 000 €uros et seront réalisés par trois sociétés.

Pierre GRAUX interpelle l'assemblée concernant la problématique des travaux de la Socarenam. En effet, les travaux de soudures réalisés sur les bateaux altèrent les anodes du bassin. Il demande que la Socarenam soit interpellée par courrier avec obligation de ne plus utiliser de masses dans l'eau. Pierre GRAUX souligne que les mesures prises dans l'eau et au niveau des anodes ont forcément des répercussions sur l'état des portes des écluses.

VANESSA GERST signale les désagréments occasionnés par le déclenchement intempestif de l'alarme de la Socarenam.

CONCERNANT LES ASPECTS « SECURITE »

Julia WOLFF demande si l'assemblée a des questions sécuritaires.

Le stationnement sauvage des véhicules pendant la foire est évoqué. Yann GERME indique que chaque déplacement de personnes engendre des problèmes de ce type.

Julia WOLFF indique que l'installation de la vidéoprotection a fait baisser les intrusions sur le site. Une personne a été interpellée et jugée. Elle précise que la meilleure des attitudes est de veiller à la fermeture des portails. Elle attire l'attention sur la recrudescence des vols de carburants, notamment le siphonage des poids lourds, et demande à chacun d'être vigilant avec son matériel. Elle rappelle l'arrêté interdisant le transport de carburant en jerricane.

Elle signale une diminution des vols liés aux tentatives de traversées par des migrants. La situation se stabilise suite aux échecs de plusieurs tentatives, la délinquance liée à ce phénomène s'est réorganisée différemment.

Vanessa GERST signale un manque de visibilité des aménagements sur les parkings pouvant être accidentogènes. Yann GERME précise qu'un référent sureté à un rôle consultatif au commissariat, cela n'est cependant pas du ressort du commissariat.

L'ordre du jour étant achevé, Jean-Claude ETIENNE remercie les membres du CLUPP et des instances qui ont participé à cette réunion et clôt la séance à 21h15.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance


Jean-Claude ETIENNE



